

**SAC-240426 (extraordinaire)**

**ANNEXE 1**

**Transcription de la 278<sup>e</sup> séance**

**de la réunion du**

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

**Le 26 avril 2024**

**Disponible sur le portail :**

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

**Transcription préparée par**

**Suzanne Beaulieu  
PRO DOCUMENTS  
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



## 1. Ouverture

**Président d'assemblée :** Bonjour tout le monde. Merci de prendre le temps cette après-midi pour cette réunion extraordinaire du Sénat. Comme vous pouvez le constater, je vais présider l'assemblée en l'absence de notre président, Mathieu LeBlanc qui est en déplacement. « L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18<sup>e</sup> siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre des Wolastoqiyik, des Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. » Pour cette réunion, les scrutateurs seront Michel Couture et Janice Comeau. Il y a également des personnes excusées : Hector Adégbidi, Claudine Auger, Lyne Chantal Boudreau, Olivier Clarisse, Jeanne-Mance Cormier, Micheline Gleixner, Érik Labelle-Eastaugh, Mathieu LeBlanc, Christine Pauline, Xavier Robichaud, Simon Thériault, Jean-François Thibault et Paul Ward. Nous avons quand même le quorum. On prévoit terminer la réunion d'ici 16 h.

## 2. But de la réunion

**Président d'assemblée :** Le but de cette rencontre est d'étudier un dossier qui a été recommandé par le Comité des grades honorifiques.

## 3. Constatation de la régularité de la convocation et droit de présence

**Président d'assemblée :** Alors madame la secrétaire générale, est-ce que vous constatez la régularité de la rencontre?

**Secrétaire :** Monsieur le président, cette réunion fut convoquée le 15 avril 2024 par le président du Sénat académique et recteur et vice-chancelier, Dr Denis Prud'homme. L'avis de convocation comprenait le but de la rencontre. Tout est conforme aux procédures prévus au paragraphe 37(5) des Statuts et Règlements. Le droit de présence a été vérifié et tout est en règle, nous avons le quorum monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Merci madame la secrétaire générale. Tel que mentionné, le but de la rencontre est d'étudier un rapport du Comité de sélection des grades honorifiques et comme cette discussion doit avoir lieu à huit clos, je demanderais une proposition pour que nous passions à huit clos pour l'étude de ce dossier. Proposé par Amel Kaouche et secondé par Jeanne Godin. Ceux qui sont contre cette recommandation, veuillez s'il-vous-plaît vous exprimer. Parfait merci, nous passons à huit clos.